



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/903  
S/1998/397  
14 mai 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-deuxième session  
Points 64 et 81 de l'ordre du jour  
TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE  
DES ESSAIS NUCLÉAIRES  
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 14 mai 1998, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Kazakhstan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan en date du 13 mai 1998, concernant les trois essais nucléaires souterrains qui ont eu lieu dans le polygone de Pokharan en Inde.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire circuler le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 64 et 81 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
du Kazakhstan auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) Akmaral ARYSTANBEKOVA

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la  
République du kazakhstan en date du 13 mai 1998

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan est habilité à déclarer que le Kazakhstan a accueilli avec une profonde préoccupation l'annonce des trois essais nucléaires souterrains qui ont eu lieu dans le polygone de Pokharan en Inde le 11 mai 1998. Ces essais remettent en question les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires après la prorogation, pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et après la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En procédant à ces essais, l'Inde ne peut qu'exacerber les tensions dans la région. Le Kazakhstan est d'avis que les conditions posées par l'Inde en ce qui concerne son adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne peuvent être examinées que dans le cadre de négociations visant à parvenir à des décisions mutuellement acceptables sur les problèmes existants dans le domaine du désarmement nucléaire.

La République du Kazakhstan engage l'Inde à ne pas choisir l'option nucléaire et à réaffirmer sa volonté de progresser vers un monde sûr et stable, un partenariat universel et le développement économique.

-----